



AFTERWORK Droit social

Le 22 janvier 2019 à 17h
à LYON
*(le lieu exact vous sera
communiqué ultérieurement)*

Animé par le cabinet
Barthélemy Avocats :
Maître Raphaëlle JONERY
Maître Céline LAUNAY

*Accueil des participants
à partir de 16h45
Intervention suivie d'un
cocktail*

**PARTICIPATION
GRATUITE**

Pour plus d'informations :
lyon@barthelemy-avocats.com
ou 04 72 84 46 46

Inscrivez-vous ici

« *Gilets jaunes* »



Loi portant mesures d'urgence économiques et sociales

Après une course contre la montre suite au mouvement des « Gilets jaunes » qui a marqué la fin d'année 2018, la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales a été adoptée le 24 décembre 2018 (Journal Officiel du 26 décembre 2018).

Le cabinet Barthélemy Avocats vous propose de décrypter les principales dispositions prévues par ce texte, dont certaines devront être mises en œuvre au sein des établissements avant le 31 janvier 2019 pour être applicables :

- la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- les heures supplémentaires exonérées et défiscalisées,
- la suppression de la hausse de la CSG.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes
- Comptables


BARTHÉLÉMY
AVOCATS
VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL